

2022/0040

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

14 DEC. 2022

ID : 059-215900358-20221212-20221212_D00040-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. WERY. JOSSET.

Mmes BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. WERY.
M. CHRETIEN à M. SEGUIN.
M. PETIT à M. BADIDI.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et
M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : AVANCEMENTS DE GRADES 2022.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 03 mai 2022 après avis du Comité Technique, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Quatre agents sont éligibles à l'avancement de grade en ce qui concerne les échelles suivantes :

- Pour le passage d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :
 - Bernadette DESMET et Bruno BONNAIRE.
- Pour le passage d'adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :
 - Mélanie HERAULT.
- Pour le passage d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :
 - Fabrice GILLET.

Suite de la délibération 2022/0040

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le 14 DEC. 2022
ID : 059-215900358-20221212-20221212_D00040-DE

Service administratif :

Rédacteur territorial : 1
Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe : 4
Adjoint administratif territorial : 2

Ateliers municipaux :

Technicien territorial : 1
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 2
Adjoint technique territorial : 9

Service entretien des locaux :

Adjoint technique territorial : 1

Cantine scolaire :

Adj. technique principal de 1^{ère} classe : 1
Adj. technique principal de 2^{ème} classe : 1
Adjoint technique territorial : 2

Services écoles/entretien ménage :

Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles : 1
Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : 1
Adjoint technique territorial : 2

Police rurale :

Garde champêtre chef principal : 1
Garde champêtre chef : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 12 DEC. 2022
Le Maire,

